



MINISTÈRE
DU TOURISME
ET DU TRAVAIL,
*en charge des relations
avec les Institutions*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 2118 /MTT

Papeete, le 12 SEP. 2019

Le Ministre

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Prestation d'accompagnement et de médiatisation des actions du ministère dans le secteur du tourisme et du travail auprès des médias locaux

I - Informations relatives à l'acheteur public

1. **La catégorie à laquelle appartient l'acheteur public :** La Polynésie française
2. **Le nom et les coordonnées de l'organisme acheteur :** Le ministère du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions, BP 2551, 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française, immeuble UUPA (4^{ème} étage), rue Edouard AHNNE, Papeete, tél : 40 50 88 60, fax : 40 50 88 61, secretariat@tourisme.min.gov.pf
3. **Autorité compétente :** Madame la ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions

II - Objet et caractéristiques principales

Le prestataire devra assurer les tâches suivantes :

- Préparer les notes de presses, les campagnes de médiatisation du ministre ;
- Echanger, coordonner avec les services sous tutelles du ministère dans le cadre des missions qui lui sont dévolues ;
- Echanger, coordonner avec le service presse de la présidence de la Polynésie française ;
- Accompagner le plan média du ministère, notamment sur le secteur du tourisme et du travail.

III – Types de procédure

Le marché est passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application de l'article LP 321-1 du code polynésien des marchés publics.

L'acheteur public se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre classée aux deux premières places. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre. L'acheteur public peut également attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le marché public prendra la forme d'un contrat de prestations. Il pourra être modifié par voie d'avenant en cas de besoin.

IV – Durée du marché

Les prestations seront exécutées sur une période de douze (12) mois à compter de sa date de notification au titulaire par ordre de service. Le contrat peut être renouvelé une fois.

V – Conditions de participation – Pièces à fournir par les candidats

Chaque candidat aura à produire, dans une enveloppe cachetée, les pièces définies, selon l'ordre et la présentation ci-après :

1. Pièces nécessaires à la sélection des candidatures

1° Situation juridique, fiscale et sociale

- Extrait du registre du commerce et des sociétés ;
- Le numéro TAHITI ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner conformément au code polynésien des marchés publics (formulaire LC3-lexpol) ;
- Les attestations ou certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales (DICP, Trésor, CPS).

2° Renseignements relatifs aux capacités financières

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au maximum au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Un relevé d'identité bancaire.

3° Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles

- Liste des principaux services de même nature effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Certificats de qualifications professionnelles.

2. Pièces nécessaires au choix de l'offre

Les candidats doivent présenter un dossier relatif à l'offre comprenant un mémoire technique détaillant l'offre de prestations et l'offre financière.

L'offre financière doit être basée sur une mission d'assistance globale de 600 heures d'intervention en précisant le coût horaire.

VI – Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article LP 235-2 et suivants du code polynésien des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

1. Valeur technique de l'offre : 50 points

(Appréciée sur la base du dossier de candidature)

- Profil de l'équipe et références. Connaissance des filières du tourisme et du travail, des territoires, et des acteurs concernés (50 % soit 25 points) ;

- L'expérience dans les domaines concernés et l'implication dans des démarches similaires (50 % soit 25 points).

2. Prix : 50 points

On attribue la note 50 au candidat proposant le prix le plus bas ; on déduit ensuite la note des autres candidats par la formule suivante :

$$Ni = \frac{50 - Pi - P_{mini}}{Pi} \times 50$$

Ni est la note sur 50 du soumissionnaire n°i
Pi le prix proposé par le soumissionnaire n°i
Pmini le prix le plus bas proposé

VII – Délais de remise des candidatures et/ou des offres

Les date et heure limites de réception des offres sont fixées au **vendredi 27 septembre 2019 à 12 h 00 (midi)**.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

VIII – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires techniques nécessaires à leur étude, les candidats pourront prendre contact avec le responsable en charge du dossier :

Monsieur Lionel LAO, Tél : 40 50 88 72

Mail : lionel.lao@tourisme.min.gov.pf

IX – Adresses

1. Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques)

Auprès du correspondant budgétaire ministériel,

Ministère du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions

B.P 2551, 98713 Papeete TAHITI

Immeuble UUPA, Rue Edouard AHNNE, 4^e étage, Papeete TAHITI

Tel : (689) 40 50 88 60 ; Fax : (689) 40 50 88 61

Email : secretariat@tourisme.min.gov.pf

Du lundi à vendredi (sauf les jours fériés) de 7h 30 à 17h 00

2. Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être consultés :

Auprès du correspondant budgétaire ministériel,

Ministère du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions

B.P 2551, 98713 Papeete TAHITI

Immeuble UUPA, Rue Edouard AHNNE, 4^e étage, Papeete TAHITI

Tel : (689) 40 50 88 60 ; Fax : (689) 40 50 88 61

Email : secretariat@tourisme.min.gov.pf

Du lundi à vendredi (sauf les jours fériés) de 7h 30 à 17h 00

3. Adresse auprès de laquelle les candidatures/offres doivent être envoyées

Les offres doivent être :

- Déposées au ministère du tourisme et du travail contre récépissé à l'adresse suivante :

Ministère du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions

B.P 2551, 98713 Papeete TAHITI

Immeuble UUPA, Rue Edouard AHNNE, 4^e étage, Papeete TAHITI

Tel : (689) 40 50 88 60 ; Fax : (689) 40 50 88 61

Email : secretariat@tourisme.min.gov.pf

Du lundi à vendredi (sauf les jours fériés) de 7h 30 à 17h 00

4. Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés aux candidats.

X – Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

- Offre pour « Prestation d'accompagnement et de médiatisation des actions du ministère dans le secteur du tourisme et du travail auprès des médias locaux ».

Le ministre du tourisme
et du travail,
en charge des relations avec les institutions

Pour le Ministre,
et par délégation
a directrice de cabinet,

Nicole BOUTEAU